



# *SNTRS Informations*

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°212 du 23 mai 2013

## *SOMMAIRE*

- Réunion DRH/OS du CNRS du 25 mars 2013
- Rapport présenté par Lise Caron pour le Bureau National à la Commission Exécutive du SNTRS-CGT le 11 avril 2013
- Motion de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 11 avril 2013

# Réunion DRH-OS du CNRS du 25 mars 2013

Pour la Direction: M Coudroy, M Gautron, Mme Jallut

Pour le SNTRS-CGT: Anne Casanova-Euzenot, Lise Caron, Bernard Jusserand, Josiane Tack

L'ordre du jour est:

- 1- chiffrage des portables
- 2- accompagnement des ingénieurs et techniciens en difficulté
- 3- application loi Sauvadet
- 4- concours internes
- 5- questions diverses: poste noemi CLAS Montpellier

## Point 1- le chiffrage des données au CNRS

Ce point a été mis à l'ordre du jour par l'UNSA qui n'est pas en mesure de prendre la parole sur ce sujet.

**Le SNTRS** explique dans ses grandes lignes la situation. La lettre envoyée aux DU concernant le chiffrage des données a été un peu rude sur la forme. Certains DU n'ont pas apprécié le ton employé. D'autre part, ce courrier a généré plus de 800 messages sur ce sujet sur la liste des administrateurs système et réseau du CNRS. La direction du CNRS via ce courrier a cherché à se couvrir juridiquement, elle reporte la responsabilité sur le DU. Il faut savoir que le chiffrage implique un certain nombre de contraintes, dont le séquestre des clés (préservation du mot de passe chiffrant), qui demande une logistique. De plus, il existe des pays qui n'acceptent pas le chiffrage des ordinateurs, lors du passage des frontières... On fait comment dans ces cas? Chiffrer c'est bien, c'est nécessaire pour les données sensibles, il faut avant de « tout chiffrer » comme le demande la lettre du CNRS au DU, ce qui demande beaucoup d'énergie, de temps et de moyens humains, commencer par chiffrer ce qui est vraiment nécessaire, c'est à dire les données sensibles. Il faut recenser les données sensibles, ce qui nous amène à l'élaboration d'une Politique de Sécurité Informatique (PSI) de laboratoire. Dans une PSI, on se soucie de l'ensemble de la sécurité, même la fermeture du laboratoire...

Donc, oui, pour mettre en œuvre une politique de sécurité, oui pour acheter des ordinateurs portables avec disques chiffrant, oui pour se saisir du problème. Mais, non pour chiffrer tout ce qui est dans un laboratoire sans le moindre recul. Avec de telles directives vous allez décourager tout le monde...

### J.M. Voltini:

- il s'est rien passé en un an et demi, malgré des premières démarches faites.
- pas un parapluie du CNRS mais le DU est mis face à ses responsabilités.
- nous avons eu des vols de données importantes, vol dans les laboratoires de disques durs
- informations sensibles
- il faut chiffrer les portables et les fixes, demain on s'intéressera aux tablettes et aux téléphones portables...
- peu importe que les portes soient fermées, il faut tout chiffrer sans discrimination, toutes les données sont sensibles...

## Point 2 les IT en difficulté

Explication de M. Coudroy sur ce sujet.

Nous sommes à la version 2.

Nous voulons mettre en place une circulaire qui nous permettra de faire un signalement le plus en amont possible. Les cas individuels sont signalés trop tard...

Les organisations syndicales (OS) s'expriment sur cette version 2 des IT en difficulté.

**OS:** quelle est la finalité de cette procédure? Quels champs vous voulez toucher?

**SNTRS:** Il y a déjà des instances et des procédures pour faire ce travail: a-t-on fait un audit de l'existant avant d'ajouter une nouvelle procédure?

**OS:** pourquoi vous enlevez les risques psychosociaux de cette étude alors que c'est le sujet. Cette procédure va générer de la souffrance plutôt qu'en supprimer.

**SNTRS:** il existe des instances pour traiter des difficultés des IT, ce sont les CAP. Comment pouvez-vous classer les problèmes personnels dans les « insuffisances professionnelles »?

Les projets de restructuration des laboratoires n'ont rien à voir avec les IT en situations difficiles. Vous mélangez tout, l'organisation de la structure, des difficultés passagères liées à des difficultés personnelles et ce que vous voulez identifier qui est de signaler un agent qui ne convient pas/plus à sa hiérarchie.

**La DRH** dit ne pas vouloir se substituer aux CAP. Les risques psychosociaux ne correspondent pas aux problèmes que l'on tâche d'identifier à travers cette procédure. D'accord pour dire que l'insuffisance professionnelle n'a rien à voir avec les difficultés personnelles des agents ce point sera retiré.

**OS:** quelqu'un qui est un lanceur d'alerte n'a pas tous les éléments, il faut une feuille du lanceur d'alerte puis une fiche de conciliation lorsque la solution est trouvée. Il faut aussi respecter le droit à l'oubli, on doit détruire les documents. On enferme les agents dans des cases.

**M Coudroy:** lorsque le DU n'arrive pas à résoudre le problème, les RH sont alors sollicités. Nous n'avons pas un état des lieux de la situation actuelle des agents en difficulté. Nous avons réservé 17 ETPT pour résoudre les problèmes d'agents, pour pouvoir les basculer d'un institut sur un autre. Nous avons eu 33 dossiers d'agents qui nous sont remontés qui pouvaient rentrer dans cette procédure. La médiatrice traite surtout des cas de chercheurs.

**OS:** la médiatrice travaille aussi sur les cas des IT, il faut la mettre dans la boucle des dossiers.

**M Coudroy:** Les risques psychosociaux seront traités par ailleurs. La médiatrice ne pourra pas traiter tous les cas. L'insuffisance professionnelle n'est pas une faute, car en effet il s'agit de compétence et non de faute professionnelle. La procédure que l'on veut mettre en place n'est pas un instrument de délation. La finalité est bien de faire un signalement précoce. Entendu, on va donner une durée de vie limitée à ces documents.

**OS:** L'administration est très proche des règlements en temps général. L'insuffisance professionnelle a un sens juridique, vous argumentez à charge, lorsque vous utilisez ce terme.

**SNTRS:** A la DR17, par exemple, il y a plus de 80 cas de souffrances au travail. Il faut qu'on ait un bilan, vous ne pensez pas que votre procédure va résoudre les problèmes. Nous avons averti l'administration très tôt mais les dossiers traînent des années...

**M. Coudroy :** la DRH respecte les différents circuits (institut, DU, ...) et ne substitue pas aux autres secteurs. Nous ne prétendons pas résoudre tous les problèmes, ce n'est qu'une alerte. Il n'est pas nécessaire forcément d'aller en CAP. Par rapport aux restructurations, nous ne visons pas les laboratoires entiers mais plutôt les réorganisations internes au sein d'un laboratoire.

**SNTRS:** Ne demandez pas au personnel de décrire des situations dans lesquelles les agents ne peuvent pas être neutres. C'est une question de procédure, nous ne sommes pas d'accord avec cette procédure.

**M. Coudroy:** Cette fiche sera disponible à tout moment.

**OS:** accompagnement professionnel, il existe un accompagnement professionnel déjà sur des situations non difficiles. On ne prévoit de l'accompagnement que pour des cas difficiles, c'est assez dommage. Vous nous avez déjà parlé d'accompagnement des cadres dans un sens « positif », ici le problème est abordé de manière négative.

**M Coudroy:** l'intention est bien de cibler les IT en situation difficile. Cela n'empêche pas d'accompagner pour les situations courantes. La DRH n'a pas vocation à traiter les problèmes individuels, c'est de la responsabilité des ressources humaines en région. Notre rôle est de faire émerger les bonnes pratiques au niveau des DRH, en termes d'action la balle est au niveau des SRH. Notre politique est d'intervenir si nécessaire, nous avons une reverse mutualisée d'emploi « pour faire tampon », nous avons en charge le suivi statistique au niveau DRH. La cellule de veille est un indicateur pour mesurer le climat social.

**SNTRS:** Vous dites ne pas avoir remonté dans les délégations. Les délégations devraient faire les remontés nécessaires, vous êtes en train de nous dire que vous n'avez pas de prise sur le travail des SRH...Vous avez accès aux dossiers de carrière des agents, si vous les regardiez vous aurez accès au cas des agents en difficulté!

**M Coudroy :** Oui, nous avons du retard pour traiter les cas individuels d'où l'intérêt de ce dispositif et du plan d'action. Ce dispositif va être associé à un plan d'action « plus pilotable » et du coup on pourra aussi intervenir plus vite.

**OS:** Il faut maintenir un échange entre la DR et les instituts.

**SNTRS:** D'après vous, les cellules d'écoute ne fonctionnent pas. Le dossier annuel n'est pas regardé. Il existe des cas de dossiers non signés par les agents lesquels ne sont même pas appelés par les SRH pour comprendre ce qu'il se passe... Des outils qui existent mais ils ne fonctionnent pas bien. Nous avons un problème d'information par rapport aux agents, sont-ils informés que les réseaux d'écoute existent?

**OS:** demande de passage en comité technique de cette procédure

**Coudroy :** le passage en CT de cette procédure et circulaire n'est pas juridiquement nécessaire.

**SNTRS:** les DR ne sont pas des républiques bannières, vous nous dites qu'il faut faire cette procédure pour que vous ailliez des statistiques? Pourquoi, ne pas demander des indicateurs aux SRH sans mettre en place ce document? Le premier devoir du CNRS est d'informer les agents, les cellules de veille doivent fonctionner. Par exemple, 20 ans sans une promotion... c'est courant, cela peut être votre outil d'alerte.

**M Coudroy:** les discours RH et DU sont deux discours différents... Pour l'instant il s'agit d'une expérimentation... donc on sera à temps de réajuster la procédure.

### **Point 3 informations sur la Loi Sauvadet:**

**M.Coudroy** donne des informations sur les CDI-sables multi-employeurs.

Pour connaître les CDD éligibles à la CDIisation, nous avons besoin de définir: l'identité du poste de travail. Il s'agit du besoin pour lequel la personne est recrutée, même affectation, même mission.

Ou encore, fonction similaire exercée ailleurs: la vérité se trouve dans les cas concrets.

Il faut que les employeurs successifs relèvent de la fonction publique d'état, la loi est construite avec trois blocs (Fonction publique d'état, hospitalière et territoriale), correspondant aux trois fonctions publiques. La circulaire du 26 Juillet 2012, du ministre de la fonction publique, parle aussi de fonction publique d'état et non pas des trois versants. M. Coudroy explique qu'il sera vigilant sur ce cas là. Pour tous les cas litigieux de CDIisation, la DRH demandera l'expertise du ministère.

Le jugement du Tribunal Administratif de Nantes, les employeurs formels successifs ne comptent pas, le TA s'est basé sur le premier employeur, il a considéré qu'il y avait un mono-employeur.

**Le DRH** poursuit: la procédure pour l'étude des dossiers est la suivante:

Les dossiers arrivent dans les SRH en région, les SRH ont une grille de lecture des dossiers et en font une première étude ensuite tous les dossiers remontent au DRH. Au niveau national, on recoupe les dossiers. S'ils présentent des difficultés ils sont transmis au ministère pour avis.

Pour l'instant, un seul dossier de CDIisation est en cours à Caen. 16 dossiers ont été déposés en région mais ils n'ont pas encore été analysés. Tout dossier doit passer par les SRH, avant de remonter au niveau national. Les

dossiers qui avaient été transmis directement au niveau national, ont été redirigés vers les régions. La même procédure est appliquée pour tous les dossiers au niveau des SRH. La condition préalable pour être CDIser est d'être en poste au 13 Mars 2012, cette condition est souvent oubliée. Les agents doivent transmettre un CV, un récapitulatif des différents contrats ainsi que l'ensemble des contrats au SRH des régions.

**OS:** Pourquoi d'administration n'envoie-t-elle pas un message à destination de tous les CDD pour les informer du changement sur les multi-employeurs?

**M. Coudroy:** nous ne voulons pas nous adresser directement à l'ensemble des CDD, pour ne pas leur faire de faux espoirs...

Les concours réservés sont alors abordés:

37 postes de concours réservés sont prévus pour l'année 2013.

Les concours réservés ont été requalifiés en « examens professionnalisés » lors du décret en Conseil d'état passé au CTMESR au mois de novembre dernier. Le vivier des éligibles aux examens professionnalisés en tenant compte des multi-employeurs (compte plutôt large! Dixit M Coudroy) et en prenant 1/3 du total a été chiffré à 148 dans la méthode statistique employée.

Nous avons déterminé notre choix entre les concours externes et les concours réservés. Ils auront le même calendrier, pour le dépôt des candidatures et le passage des épreuves et la prise de fonction au 1er Décembre 2013. Le protocole sera le même pour l'ensemble des concours.

**OS:** ne prendre en compte que la Bap J pour les A+, vous ne trouvez pas que cela relève de discrimination?

**M Coudroy:** Pour l'ensemble des concours les instituts ont la possibilité de choisir la Bap sur laquelle ils veulent ouvrir des concours. Chaque institut c'est vu attribue un certain nombre de poste proportionnellement aux effectifs de l'institut. L'institut est ensuite libre de les affecter où il veut sur la Bap de son choix.

Nous attendons un décret précisant l'ouverture dans les différents corps, mais la restriction Bap J réservée aux A+ ne sera pas inscrite dans le décret. Cela n'empêchera pas de le faire au niveau des viviers. La sortie du décret est prévue pour fin avril début Mai.

**OS:** dans le calcul des 148 concours réservés: les IT IR ont-ils été compté?

**M Coudroy:** oui

#### **Point 4: Les concours internes**

Les modifications statutaires (Nouvel espace statutaire des catégories B) **Décret n° 2012-1161 du 17 octobre 2012 modifiant le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques.**

Le décret cadre a été modifié au niveau des Techniciens

1- il permet d'ouvrir le recrutement TCS (pour les bac+2): le CNRS n'en ouvrira pas et maintient le recrutement bac+2 au niveau du recrutement des AI.

2- l'article 237 supprimé, la sélection sur dossier, art 237, a été supprimé ainsi que le visa du DU.

3- changement des conditions anciennetés pour concourir

L'ancienneté dans le cadre des missions de service public est la seule retenue. Pas de changement concret dans le déroulement des concours. Pour l'épreuve d'admission: le temps d'audition a changé, dans les faits c'est le jury qui a vu son temps augmenté, la part du candidat n'a pas varié.

Ces modifications sont issues du NES.

## **Arrêté du 21 février 2013 modifiant l'arrêté du 28 février 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au Centre national de la recherche scientifique.**

Cet arrêté inclus la possibilité de faire un regroupement par Bap pour certains concours internes.

Le CNRS utilise cette possibilité de regroupement de Bap au niveau des concours internes cette année. Le rapport du DU n'est plus présent dans les conditions spécifiques d'admissibilités au concours interne, seule la signature du dossier persiste.

La suppression de l'article 237 entraînant la suppression de la sélection sur dossier pour les catégories B n'est pas retenue par l'administration au profit de l'arrêté du 21 février qui maintient la sélection sur dossier.

### **Étude des possibilités offertes au concours internes pour 2013**

Concours internes non affectés 109 et 3 affectés = 112

La chute en 2013 est due à la baisse des concours externes pour deux raisons:

1- Prélèvement des concours réservés sur les concours externes et seulement après ce prélèvement est calculé le nombre de concours internes qui ne peut excéder 1/3 du nombre total des concours (externes + internes).

2- le nombre des concours externes étant calculé sur le nombre de départ en retraite des agents. Les départs en retraite s'avèrent être de plus en plus ralenti, suite à la réforme des retraites.

La direction dit aller au maximum des quotas autorisés pour l'ouverture de concours internes par rapport au nombre de concours externes.

Voici le calcul fait par la direction pour arriver à ce résultat:

355 départs à la retraite remplacés un pour un et ajout de 20 supplémentaires...

Cela fait 375 possibilités pour le nombre de postes à pourvoir.

À ce nombre (375) il faut enlever les réserves pour les CDIations (estimées entre 100 et 120), auxquels il faut ajouter les 37 postes pour les concours réservés. Il faut aussi y enlever d'autres lignes telles que les mises à disposition...

On arrive à un total « non vérifiable » donné par l'administration de 186 concours externes de prévus et un nombre de 112 concours internes.

Sur ce, l'administration explique que les calculs ont été fait en résonnant en ETPT, ajoute que si le calcul avait été fait comme les années précédentes en flux, le nombre de possibilité aurait été de 138 concours externes.

M. Coudroy semble satisfait de pouvoir nous expliquer que grâce à la prise en compte des ETPT: 186 concours externes seront ouverts...

En 2012: 312 concours externes, cette année 186 !!!

M. Coudroy explique qu'il faut comparer le volume d'entrée total qu'il y a aussi moins de départ à la retraite. 55 postes en moins du à la baisse des départs à la retraite par rapport à 2012.

**SNTRS:** Que se passera-t-il si tous les postes « mis de coté pour les CDI et les postes réservés » ne sont pas pourvus?

**M. Coudroy:** nous réaffecterons les postes non pourvus au titre des CDIations, soit par de nouveaux concours externes, soit en prenant sur les listes complémentaires des concours externes déjà passés. Cela dépendra du planning, s'il est encore possible au niveau des délais d'organiser ou non de nouveaux concours.

D'ailleurs, l'année dernière, les 17 CDIations de chercheurs prélevées sur le quota des postes ITA, ont été rendues à des postes IT.

**OS:** imaginons que vous ayez 400 CDIations au CNRS, comment allez-vous faire pour les honorer?

**M. Coudroy:** nous ferons une demande pressante au ministère.

**SNTRS:** pourquoi ne pas le faire dès à présent au lieu de prendre sur les postes frais?

**M Coudroy:** Nous sommes conscients qu'il faut poursuivre l'amélioration dans l'ouverture de postes au concours. L'administration ne veut pas fournir les documents car il s'agit de documents de travail, les chiffres doivent être validés par

#### **Point 5: questions diverses**

**SNTRS:** Pouvez-vous nous dire si la Noemi pour le poste de secrétaire du CLAS de Montpellier sera ouverte à la campagne de Noemi de printemps? Nous avons déjà fait une démarche auprès de vous sur ce sujet.

**M. Coudroy:** je peux vous annoncer aujourd'hui qu'une Noemi est possible sur ce poste. La Noemi aura une prise de fonction au 1er Octobre, cependant, il reste des ETPT pour prendre un CDD en attendant la prise de fonction du titulaire.

### *Rapport présenté par Lise Caron pour le Bureau National A la Commission Exécutive du SNTRS-CGT le 11 avril 2013*

Une fois n'est pas coutume, je mets d'entrée de jeu ce rapport dans la suite de celui de Lorena de la dernière CE en janvier dernier ; Tous les indicateurs économiques du pays sont au rouge. C'était vrai en 2012. Ce le sera tout autant, voire davantage, en 2013. Croissance en berne proche de zéro, chômage en progression, précarité croissante pour des millions de Français et envolée de la dette publique dont les seuls intérêts atteignent plus de 50 milliards/an poste budgétaire plus important que l'éducation nationale.

Je ne souhaite pas reprendre la situation internationale que Lorena avait détaillée en janvier. L'actualité a mis sur le devant la scène la crise politique que traverse les Chypriotes qui illustre les ravages des plans d'austérité supporté essentiellement par les salariés alors que les banques chypriotes accueillent des quantités d'argent huit fois supérieures aux richesses produites dans le pays.

Le gouvernement Hollande dit faire la réduction du chômage, l'objectif principal de son action. Mais, les solutions ne sont pas là et 2013 sera l'année noire de l'emploi

En Europe, le chômage touche maintenant plus de 28 millions de personnes, En Espagne c'est plus de la moitié des jeunes qui ne trouve pas d'emploi et comme la Grèce, l'Italie ou l'Espagne, l'émigration est devenue une dérisoire porte de sortie.

En France, un jeune sur quatre est au chômage, c'est à 29 ans, qu'en moyenne, les jeunes accèdent à leur premier CDI et 31 pour un CDI à temps plein. Je crois que ces chiffres replacent la situation que vivent actuellement les travailleurs scientifiques de la recherche publique dans un contexte où la précarité de l'emploi et plus particulièrement des jeunes, des femmes et des plus 50 ans s'est généralisée. Fin février, ceux sont 4 997 600 demandeurs d'emploi y compris ceux qui exercent des « petits boulots » qui sont recensés en France. Et là aussi il faut souligner le sort des précaires de la fonction publique qui sont souvent les plus mal lotis.

La question de l'emploi et par conséquence des salaires, des évolutions de carrière, des conditions de vie et de travail sont des questions cruciales que nos collègues aussi bien titulaires et que précaires mettent au premier plan de leurs difficultés. L'austérité induite par les choix politiques des gouvernements Sarkozy et maintenant celui d'Hollande ne règle pas les questions cruciales de développement économique et de progrès social dont a besoin le pays. Cette analyse est partagée par de plus en plus d'analystes économiques.

Le 31 janvier, à l'appel de la CGT, FSU et Solidaires des mobilisations ont eu lieu avant l'ouverture des négociations dans le cadre de l'agenda social de la fonction publique. La fonction publique et les services publics sont indispensables à tous les citoyens et ont montré qu'ils étaient un rempart aux conséquences économiques et sociales de la crise. Or la situation s'est considérablement dégradée ces dernières années. Il faut changer de cap. La crise est structurelle, et ne peut pas servir de prétexte pour ne pas répondre aux légitimes revendications des personnels du public. Si les créations d'emploi annoncées vont dans le bon sens, ils ne peuvent cacher les

suppressions dans d'autres et la situation alarmante de la fonction publique. C'est plus 150 000 postes qui ont été perdu dans la Fonction Publique d'Etat durant le mandat de N Sarkozy. Ceci au nom du libéralisme, comme quoi les fonctionnaires seraient toujours trop nombreux et coûteraient cher à la société. Cela a donné la révision générale des politiques publiques RGPP censée résorber la dette publique, conception qui reste en vogue sous l'ère Hollande sous le terme de la Modernisations de l'Action Publique MAP. Alors que la CGT estime qu'il faudrait 100 000 emplois publics.

Face à l'augmentation du chômage, la relance de l'emploi public constituerait un élément important de la relance de l'activité économique et de la consommation. Les 90 000 créations d'emploi annoncées sur 5 ans dans la justice et l'éducation nationale ne compensent pas les suppressions des 5 dernières années, elles sont prises sur les ministères dits non prioritaires qui sont durement touchés par la RGPP. A ce titre, L'Enseignement Supérieur et la Recherche ne bénéficie plus du remplacement de l'ensemble de ses départs, et subi des pertes d'emplois que ce soit dans les organismes de recherche que dans les universités. Autre point noir : les salaires, depuis des décennies la situation n'a été aussi catastrophique. Rappelons plus d'un million de personnels de la FP touchent au maximum le SMIC, la valeur du point ne cesse de se déprécier par rapport l'inflation. Salaires en chute libre et tassement des carrières. Les cotisations retraite sont aussi en hausse et empiètent sur les salaires. Ce qui fait que les salaires nets indiqués au bas des fiches de paies baissent. Les Fonctionnaires ne doivent pas servir de boucs émissaires.

Mardi, le parlement a entériné le projet de loi dit de « sécurisation de l'emploi » d'une extrême gravité pour les droits des salariés. Le projet de loi a été voté : 26 voix Contre et 276 abstentions, ce qui fait que le texte a été entériné par 250 parlementaires je pense essentiellement socialistes qui ne représentent pas la majorité de l'assemblée. Je ne reviendrai pas sur le contenu de l'accord et le code la loi votée hier qui n'a modifié le projet qu'à la marge. Nous en avons discuté largement à la dernière CE. Je souhaite juste rappeler que l'accord national interprofessionnel à l'origine du texte proposé aux représentations nationales a été signé le 11 janvier dernier par la CFDT, CGC, CFTC minoritaires représentant moins de 40 % des salariés, au nom de la défense de la compétitivité des entreprises françaises et leur adaptation à la « votabilité » des marchés. A noter le tour de passe-passe qui consiste à englober un certain de petits syndicats dans la CFTC qui amènerait la représentation des signataires à juste 51%. La CGT a analysé le texte comme une régression pour le monde du travail qui se traduit par la remise en cause du code du travail et un affaiblissement drastique des garanties individuelles et collectives dans les entreprises. Avec une offensive contre le contrat à durée déterminée CDI au bénéfice de tous les formes d'emplois précaires. La flexibilité et la précarité nous la connaissons dans la recherche, elle se traduit notamment par une non reconnaissance des qualifications, une baisse des salaires à l'embauche bien que les jeunes soient mieux formés et plus disponibles, des conditions de vie et de travail dégradées. Conduisant à une perte de sens et d'intérêt du travail et une souffrance au travail qui se généralise.

Au nom du maintien des taux de profits des entreprises, les plans sociaux n'arrêtent pas. Et les chiffres du chômage ne cessent d'augmenter. Les plus farouches défenseurs de la loi sur la « sécurisation de l'emploi » disent eux-mêmes que loin de les arrêter, elle va les entériner sans que les salariés puissent réagir. Oui, la CGT revendique des droits nouveaux sur la formation, la reconnaissance des qualifications, la résistance aux plans sociaux.

La CGT et FO ont lancé une campagne de mobilisation auprès des salariés pour combattre la transcription de cet accord dans la loi, de nombreuses manifestations ont eu lieu ce mardi.

**Dans ce contexte ou plusieurs projets de loi ont été l'objet de journées d'action : celle du 31 janvier, du 5 mars et celles de mardi. Il serait utile de faire le point.** Il me semble important d'avoir un échange sur les mobilisations qui ont pu avoir lieu et sur la capacité de mobilisation du syndicat à la fois et les adhérents et les collègues. Il semble d'après les retours que les mobilisations de mardi aient été moins importantes que celles du 31 janvier et du 5 avril. Probablement, par les liens moins directs avec les préoccupations de nos collègues mais cela reflète aussi les difficultés à entrer et à faire dans l'action notamment sur le projet de loi sur l'ESR qui touche directement la recherche et dont je reparlerai plus loin.

Profitant de la crise, le patronat relayé par les gouvernements successifs exige un recul des systèmes sociaux solidaires. Ceci est inacceptable, d'autant que les marges de manœuvre existent, le gouvernement peut se tourner vers les 192 Mds d'aides et d'exonérations fiscales et sociales dont bénéficient le patronat, le nouveau crédit impôt compétitivité dédiés aux entreprises de 20 milliards, le crédit impôts recherche de plus de 5 Mds. Les

scandales récents dont l'affaire Cahuzac ont remis sur le devant de la scène le problème de l'évasion fiscale qui représente plusieurs dizaines de milliards. Ce serpent de mer qui fait l'objet de multiples rapports proposant différentes solutions plus ou moins efficaces mais surtout jamais mises en œuvre. Difficile de croire à la sincérité des députés de droite quand après avoir crié aux loups, ils refusent de révéler leur patrimoine.

Si l'affaire Cahuzac révèle les turpitudes de certains hommes politiques et mettent à jour les masses d'argent qui circulent sur les comptes des banques off shore. Il n'en reste pas moins que cela contribue aux campagnes du tous pourris et éloignent nos concitoyens des affaires politiques.

Je crois que quelques chiffres sont nécessaires pour montrer l'envergure de l'accaparement des richesses créées au niveau mondial vers les grands groupes notamment ceux du CAC 40 français. Le rapport publié par la commission européenne en 2009 montre que la part des revenus du travail dans la richesse nationale est passée de 69,9% en 1975 à 57,8 en 2008. La part des richesses allouée aux salariés est désormais inférieure à ce qu'elle était en 1960. Les politiques économiques depuis les années 1980 ont accentuées les inégalités. La richesse totale des 190 000 super riches dont les 1426 milliardaires (patrimoine > 23 millions) correspondait à 41% du PIB mondial en 2010 qui s'élèvent à 48 656 Mds d'€. Les français ne sont pas en reste nous en retrouvons 2 dans le top 10. Cela donne le tournis. Et ce n'est pas fini, puisqu'ils ont augmenté leur patrimoine de plus de 1000 milliards en 2012. Ces chiffres sont cités par le magazine américain Forbes et Knight Frank, spécialiste de l'immobilier haut de gamme.

En 2011, 21 des groupes du CAC40 ont dégagé un bénéfice net en hausse et 14 en baisse. Et en dépit du recul de leurs profits, les entreprises du CAC 40 ont versé la même année des dividendes record à leurs actionnaires : 37,4 milliards d'euros, contre 40,2 milliards en 2010 d'après Les Echos. En tête des plus gros dividendes attendus, Total, France Télécom et Sanofi, Sanofi qui large ses laboratoires R&D pour faire faire le travail par les labos de recherche publique

Le chiffre d'affaires des grands groupes français a atteint 1300 milliards en 2012 (en hausse de 2%). Malgré des manipulations comptables visant à anticiper les restructurations de fusion-acquisitions à venir, leurs profits s'affichent à 52,4 Mds €. Les conseils d'administration, sans fausse pudeur, proposent d'ailleurs d'augmenter les dividendes en 2012 de 5 %. 2013 est annoncée comme une année noire pour l'emploi et les analystes financiers tablent pour 2013 sur une augmentation de 59% des bénéfices des grands groupes soit 83 milliards.

Donc oui il ya de la marge, la crise ne profite pas à tout le monde :

Contrairement à ce qu'on voudrait encore nous faire croire, l'augmentation du nombre d'ultras riches n'est absolument pas le signe de prospérité générale. En fait, cette accumulation de richesse est le fruit de la prise de contrôle par quelques uns des ressources publiques créées par le travail, cela n'a rien avoir avec des prétendues « capacités entrepreneuriales » qu'on entend partout notamment dans les instances régionales comme les CESER. Il faut souligner que ces ultras riches ont parfaitement conscience d'être une classe et qu'ils font tout gagner la guerre des classes. Je dis cela puisque Cahuzac avait-il y a quelques mois déjà- pensé avoir gagné la guerre en disant qu'il n'y croyait pas....

Le gouvernement actuel nous dit qu'il est impossible de renflouer les caisses de retraites, d'assurances santé car l'Etat n'a pas assez d'argent et donc qu'il faut réduire les dépenses publiques selon les préceptes fixés par le FMI, la BCE, la communauté européenne. **Les mêmes recettes ne donneront que les mêmes résultats : récession économique, régression sociale.** Or oui, il y a de l'argent, il faut avoir la volonté politique d'aller le chercher, d'enrayer la fuite en avant pour résoudre les besoins économiques et sociaux dans l'intérêt général. La CGT a poussé au renversement de Nicolas Sarkozy. Nous n'avons pas d'autres alternatives que de développer les luttes pour faire aboutir nos revendications. L'unité syndicale nécessaire pour faire aboutir de grandes revendications (retraite, législation sur l'emploi, sécurité sociale...) ne pourront se résoudre dans l'intérêt des salariés qu'en partant des luttes des salariés. Et la CGT a besoin de se renforcer pour peser dans ces combats.

**Selon le gouvernement, il n'y aurait pas d'autres alternatives que l'austérité et la diminution des dépenses publique dans tous les ministères et d'autre luttes nous attendent.** Les négociations qui vont s'ouvrir pour la réforme des retraites et qui ont débuté par celles des caisses de retraite complémentaire recouvrent un enjeu dont les conséquences sont beaucoup plus importantes que celles qui les ont précédées depuis 1993. Puisque le MEDEF propose un système non plus à prestations définies mais à cotisations définies. Rappelons que si les retraites sont en danger, c'est avant tout en raison du chômage de masse, de l'amputation des salaires résultante de la pression sur les salariés et aussi de la baisse de l'activité économique.

La CGT avance des mesures pour garantir leur financement (taxation des revenus financiers, réforme de la cotisation patronale...)

## Concernant les luttes dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche

Les conséquences de la RGPP, des restructurations de la recherche qui affectent profondément le fonctionnement des laboratoires et l'exercice du travail de recherche entraînent une souffrance au travail qui touche l'ensemble des personnels de l'adjoint technique au chercheur, du titulaire au précaire.

Les aspirations à la stabilité, à la reconnaissance des qualifications, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée sont mises à mal. La précarité, en développant la flexibilité est au cœur du problème et les jeunes sont particulièrement affectés.

**Je rappelle l'importance de la journée d'études du 19 avril où nous développerons notre analyse de l'impact de cette souffrance en lien avec les** conditions de vie par la perte du pouvoir d'achat et aussi le mal être, conditions de travail : management, surcharge, individualisation et concurrence pour les primes, les promotions, la reconnaissance, la difficulté à se projeter à long terme sur des projets, perte d'intérêt de sens au travail.

Les assises de la recherche et La loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) qui devaient en découler ont été une promesse du candidat socialiste. Nous avons demandé de véritables ruptures avec les politiques mises en œuvre par le précédent gouvernement et appeler à la mobilisation des salariés dès juin 2012 à l'annonce des assises. Le texte a été présenté au CNESER en février celui-ci n'a pas avalisé le texte (20 voix POUR et 20 voix contre). D'ailleurs il n'a reçu aucun avis positif des instances consultées à ce jour. Il n'a toujours pas été présenté au Comité paritaire du ministère. Le texte a été amendé à la marge par le conseil d'Etat, puis présenté dans la foulée au conseil des ministres et sera en discussion à l'assemblée dans la semaine du 20 au 26 mai, c'est dire la vitesse à laquelle le gouvernement veut faire passer la loi.

Le travail d'amendements se fait en commissions dans lesquelles les parlementaires débattent et proposent des modifications au rapporteur. Celui-ci n'est plus Jean-Yves Le Déaut rapporteur des assises mais un autre député PS Vincent Feltesse. C'est lui qui en dernier lieu propose un texte amendé à partir de travail des commissions et sur lequel le gouvernement donne son avis.

Depuis 2004, l'ESR a subi une profonde restructuration que nous contestons, le nouveau texte prolonge et renforce ces lois. Il faut prendre conscience qu'une fois promulguée, la loi entrera en vigueur pour de nombreuses années et qu'il sera très difficile de changer.

Je rappelle que la loi qui n'est pas de programmation et donc elle ne donne aucun moyen nouveau pour faire évoluer les structures. La majorité des structures qui pourtant ont été fortement critiquées pendant les assises et par la communauté (l'ANR conserve son rôle de programmation des appels à projets, les Fondations de Coopération Scientifique FCS sont maintenues ainsi que le commissariat général à l'investissement CGI...) reste en place sans évolution. L'AERES change de nom sans être pour autant supprimée et conserve son rôle dans l'évaluation des unités.

Rien ne change dans le principe d'autonomie des universités et le principe de la loi Responsabilité et Compétences Élargies RCE.

Le projet de texte ouvre sur des risques accrus de régionalisation de l'ESR, en structurant l'ESR au sein de communautés d'universités et d'établissements régionaux résultant.

Pour le SNTRS, ce projet de loi est inacceptable. Il ne répond ni aux attentes des personnels ni aux intérêts de la Nation en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche. Le rapporteur de la loi accélère les consultations et a rencontré la semaine dernière les organisations syndicales dont la FERC lundi dernier. Le SNTRS-CGT a rencontré les députés du front de gauche, du PCF, les Verts. Le Bureau National estime que le syndicat doit intervenir auprès des députés, porte parole de leurs électeurs, pour faire amender la loi, ce qui ne laisse aucunement présager d'un vote favorable si le projet n'est pas modifié en profondeur. Le bureau national propose donc à la commission exécutive de rédiger des amendements qu'il transmettra à l'ensemble des groupes parlementaires. L'intersyndicale fait une demande auprès du MESR d'inscription à l'ordre du prochain CT ministériel pour que le CT donne son avis sur le projet de loi

En parallèle avec cette approche parlementaire, Il est absolument nécessaire de faire intervenir les salariés pour que ce projet de loi soit modifié. Aussi nous proposons aux régions d'écrire aux députés de leur région, peut-être

à partir d'un texte générique qui pourra être actualisé selon les situations locales. Nous proposons un rassemblement à Paris le 14 mai avant que le débat parlementaire ne débute.

**Concernant les luttes pour la stabilisation et la titularisation des précaires** : les EPST n'ont toujours pas donné le processus concernant les concours réservés.

CDIsation au 13 mars 2012 pour des pluri employés : Suite à l'Instruction signée des 3 ministres), la Direction du CNRS et celle de l'INSERM entreprennent un recensement des personnels ayant eu plusieurs employeurs de la Fonction Publique de l'Etat (Universités, EPST, ministères, ...) Des lettres sont envoyées par la direction du CNRS aux Directeurs d'unité et une alerte figure dans CNRS-Hebdo.

Attention !!!! dans les prochaines semaines les organismes et les universités seront amenés à prendre en compte des multi employés qui ont eu pour le même poste de travail des employeurs dans la Fonction Publique d'Etat mais aussi la Fonction Publique Hospitalière et la Fonction Publique Territoriale, compte tenu de la jurisprudence liée au jugement du Tribunal de Nantes.

Aussi nous incitons les collègues quelque soit leur catégorie : adjoint technique, techniciens, ingénieurs, post doc, chercheurs, de transmettre rapidement leur dossier (CV et contrats avec un court récapitulatif) aux délégations régionales. Le suivi des sections est primordial sur les dossiers

## 2. Recrutements réservés dans les EPST

Le décret commun d'ouverture de ces recrutements dans les EPST et les Universités n'est pas encore rendu public, cependant une circulaire d'application du ministère a été transmise aux présidents d'université. Les établissements préparent ces recrutements sans attendre la sortie du décret.

Les volumes de postes mis pour ces recrutements ont été fixés pour l'instant sur la base de principe d'une ancienneté de 4 ans avec le même employeur à la date d'ouverture des examens dont 2 ans avant le 31 mars 2011. Sont concernés les catégories C, B et A jusqu'à Ingénieur d'Etude ainsi que les IR occupant des fonctions administratives.

8400 sur les 4 ans à venir dans les universités (presque 100% des éligibles)

148 sur les 4 ans à venir au CNRS (1/3 des éligibles) = soit 37 en 2013

104 sur les 4 ans à venir à l'INSERM (1/3 des éligibles) = soit 26 en 2013

Ces chiffres devraient changer car l'arbitrage a été rendu sans prendre en compte les pluri employés (même problématique de calcul de l'ancienneté que pour la CDIsation).

Au CNRS, ce sont les Instituts (départements) qui fixent l'affichage des postes.

Les examens professionnalisés auront lieu à l'automne. Chaque établissement organise ses recrutements réservés. La prise d'effet de la titularisation pour 2013 sera le 1er décembre 2013.

Les sections doivent là aussi aider les collègues à monter les dossiers pour se faire recenser, ils devront parvenir aux directions dès que les arrêtés d'ouverture seront lancés. L'affichage d'un poste dans le labo est, en effet, fondamental.

Je rappelle que le coût de l'opération en 2013 sera très faible pour les établissements (1 mois de rémunération à payer). C'est le budget 2014 qui devra prévoir une masse salariale suffisante.

Il n'est pas acceptable de limiter les postes mis à l'examen à 1/3 des éligibles dans les EPST (catégories C, B et A)

La situation des A+ (IR, CR et MCF) reste bloquée.

Il faut souligner que nous avons gagné sur de nombreux points et que c'est grâce au SNTRS-CGT

Concernant La vie interne à la Cgt.

Le congrès de l'UGFF se tiendra à Guidel dans le Morbihan la semaine du 14 au 18 octobre prochain. Nous proposons de mettre ce point et la discussion sur l'organisation de l'UGFF à l'ordre du jour du prochain CSN du 20 juin

Nous proposons aussi de reporter le congrès du SNTRS courant janvier 2014 pour permettre de préparer aux élections générales aux Comités techniques des organismes. Ces élections constituent un enjeu important puisque qu'il est l'indicateur de la représentativité syndicale. Les moyens syndicaux, décharges seront attribués aux syndicats par les directions d'organisme selon leurs résultats électoraux.

La situation est complexe notamment par les difficultés à mobiliser nos collègues et parmi eux nos syndiqués. Aussi la commission exécutive a besoin de débattre pour faire émerger une analyse collective de la situation dans notre secteur et trouver des axes d'action.

*Motion de la Commission Exécutive  
du SNTRS-CGT du 11 avril 2013*

La CE appelle à amplifier la signature de la pétition intersyndicale contre le projet de loi ESR et à préparer la manifestation du 22 mai 2013.

La CE mandate le Bureau National pour faire parvenir aux groupes parlementaires des propositions pour modifier les codes de la Recherche et de l'Education dans le sens des revendications du SNTRS-CGT et pour leur demander de voter contre le projet de loi Fioraso.

Vote ;  
26 pour  
1 abstention  
1 contre